Arthaz Pont-Motre-Dame



Bulletin de liaison n° 9 Juin 2018

Sommaire

Bulletin n° 9 - juin 2018

www.arthaz-pont-notre-dame.fr

Édito	3	Prélèvement à la source	19 à 20
L'Auberge en images !	4 à 5	Célia	21
Ca s'est passé à Arthaz	6 à 10	CCAS	22
École	11 à 12	Délibérations	23
Associations	13 à 18	État civil et dates à retenir	24

Suite à sa démission en tant que Maire dans le cadre de la loi contre le cumul des mandats, nous vous rappelons que Cyril PELLEVAT continue de vous recevoir dans le cadre de ses fonctions de Sénateur de la Haute-Savoie dans les locaux de la mairie.

Pour prendre rendez-vous, merci de prendre contact avec sa permanence parlementaire :

7 avenue Parmelan - 74000 ANNECY 04 50 52 64 20 - cyril.pellevat@orange.fr



INFORMATIONS PRATIQUES

Heures ouverture mairie:

lundi de 14 h à 17 h de 14 h à 19 h de 9 h à 12 h de 14 h à 17 h vendredi de 14 h à 17 h

Tél. 04 50 36 01 78 Fax 04 50 36 05 11 Adresse mail mairie@arthazpnd.fr

Heures ouverture Poste:

lundi de 8 h 30 à 12 h mardi de 8 h 30 à 12 h mercredi fermé jeudi de 8 h 30 à 12 h vendredi de 8 h 30 à 12 h vendredi samedi de 9 h 00 à 12 h Tél. 04 50 36 03 01 Pompiers: faire le 18

Gendarmerie

Reignier-Esery: 04 50 95 75 11

Syndicat des eaux Rocailles Bellecombe: 04 50 95 71 63

Dépannage eau: 06 83 74 42 06

Dépannage assainissement :

06 77 04 19 50

Communauté de Communes Arve et

Salève: 04 50 43 46 14

Pour rappel le ramassage des ordures ménagères est une compétence de la CCAS (Communauté de Communes Arve et Salève).

Mairie - 94, route de Pont-Notre-Dame - 74 380 Arthaz Pont-Notre-Dame Tél.: 04 50 36 01 78 - Fax: 04 50 36 05 11 - Mail: mairie@arthazpnd.fr

Édito



Chères Arthaziennes, chers Arthaziens,

Le printemps a été marqué par une Météo capricieuse, que nous supportons sans trop de dégâts eu égard à d'autres régions.

À la parution de ce bulletin les travaux sont terminés et l'Auberge est opérationnelle depuis le jeudi 26 avril 2018 avec aux manettes Sandrine et Philippe Lyonnet à qui nous souhaitons la bienvenue.

À ce sujet, je profite de cet édito pour faire taire les rumeurs les plus fantaisistes et donner une fois pour toutes le véritable coût de cette opération.

Deux contrats de maitrise d'œuvre ont été signés :

- Le contrat d'origine du 4 juin 2015 d'un montant de 568 628,00€ HT
- L'avenant du 1er avril 2016 d'un montant de 812 614,00€ HT

La réhabilitation de l'Auberge, **y compris celle des trois appartements à l'étage** est revenue à 812 614,00€ HT comblés d'une part par l'emprunt à hauteur de 250 000 € et par diverses subventions, deux fois 63 000,00€ du Département, 40 000,00€ de la Région et en plus 150 000,00€ en attente. Les fonds frontaliers qui sont utilisés uniquement en investissement à hauteur de 390 000,00 € auxquels s'ajoute un remboursement de TVA de 100 000,00€ (pas prévu au départ) grâce au travail et à la compétence de notre conseillère Patricia Couriol.

Le matériel de cuisine, l'aménagement du bar ont fait l'objet d'un appel d'offres séparé pour faciliter la récupération de la TVA, coût environ 120 000,00€ HT.

Ces chiffres facilement vérifiables sont à disposition et peuvent être consultés en Mairie.

Maintenant nous terminons la finition des travaux à la Mairie :

- Le Parvis et l'aménagement extérieur d'une manière sobre et raisonnée.
- L'achat de la Maison Ruhin s'est fait par l'intermédiaire de l'EPF (Etablissement Public Foncier) sous forme de portage.

Accompagné de mon Conseil Municipal et la Commission Communication, je souhaite à toutes et tous une bonne lecture ainsi que de très belles vacances d'été.

Votre Maire Alain Ciabattini

Vous m'avez peut-être déjà aperçue à la mairie ou au sein de l'école et vous vous demandez qui je suis ?

Vous allez donc avoir la réponse à vos questions!

Je m'appelle Célia j'ai 18 ans et je suis en première année de BTS Economie Sociale et Familiale à la MFR (Maison Familiale et Rurale) du pays de Seyssel. Mon BTS se fait en alternance avec une structure de stage, c'est pour cela que je n'ai été présente que certaines semaines.

Durant mon stage j'ai pu réaliser deux interventions auprès des classes de maternelle. Une première qui avait pour but de prévenir et de sensibiliser les

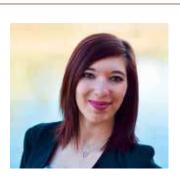
enfants aux dangers domestiques et la deuxième permettait de faire découvrir aux enfants ce qu'était l'alimentation équilibrée.

Je me suis aussi occupée des enfants pendant le temps de garderie le matin et le soir ainsi que pendant le temps de cantine le midi.

Ce stage d'une année a été très bénéfique, il m'a aussi permis de valider ma première année de BTS et m'a fait découvrir énormément de choses.

J'ai été très satisfaite de ce stage, l'année est passée extrêmement vite et les différentes équipes m'ont toutes très bien intégrée et je les remercie énormément pour leur implication dans mes différentes tâches que j'avais à réaliser en stage.

J'aimerais donc remercier Emilie qui a été ma tutrice pendant cette année ainsi que toute l'équipe de l'association Familles Rurales, de l'école ainsi que de la mairie d'Arthaz pour leur accueil et leur gentillesse.



L'Auberge en images!



L'Auberge en images!



Arthaz propre, 2e édition

C'est sous un temps maussade que s'est déroulée la 2ème édition d'Arthaz Propre le samedi 17 mars 2018. Une trentaine de participants ont déambulé dans les rues du village pour ramasser divers déchets.

Nous avons constaté, à nouveau, une grande incivilité sur notre commune. Nous avons retrouvé une mobylette, bouteille de gaz, canapé, meubles et même une voiture dans la Menoge.

Nous sommes persuadés qu'une partie de ces déchets ne proviennent pas uniquement des habitants de la commune et nous n'avons pas envie que notre commune devienne une décharge sauvage. C'est pourquoi, nous vous demandons la plus grande vigilance et ne pas hésiter à prévenir les services de la mairie si vous voyez des camionnettes ou voitures déposer leurs déchets sur le territoire de la commune.

Nous tenons à remercier tous les bénévoles présents et plus particulièrement les enfants qui ont été très sensibles et stupéfaits sur les déchets qui ont été ramassés.

Nous vous rappelons également que plusieurs emplacements de tri sélectif sont disponibles sur la commune mais également à la déchetterie de Reignier-Esery dont voici les coordonnées:

Déchetterie de Reignier-Esery 1496 route des Rocailles, 74930 Reignier-Esery 04 50 43 42 03

Horaires d'ouverture :

Du 1^{er} octobre au 31 mars: du lundi au samedi (sauf jours fériés) de 8h30 à 12h et de 14h à 18h

Du 1^{er} avril au 30 septembre : du lundi au samedi (sauf jours fériés) de 8h30 à 12h et de 14h à 18h30

Si vous êtes un nouvel habitant, il vous faut un badge d'accès pour la déchetterie. Pour cela, il faut vous présenter en mairie muni d'un justificatif de domicile et de votre carte d'identité.

En cas de perte de ce badge, merci de vous adresser à la Communauté de Communes Arve et Salève située Maison Cécile Bocquet, 160 Grande Rue, 74930 Reignier-Esery.



En haut de gauche à droite : Valentino, Philibert, Maxime, Sérine, Rachel, Margot

Au milieu de gauche à droite : Emy, Casey, Sydney, Louisa

En bas : Baptiste

Bien vivre ensemble





Haies et arbres

Nous rappelons à tous les habitants de la commune, l'obligation d'entretenir vos haies et d'autant plus sur le domaine public afin que les trottoirs soient accessibles sans gêne aux piétons. La Municipalité se réserve le droit

de faire intervenir une société privée à vos frais si elle constate un laisser-aller dans l'entretien de votre haie sur le domaine public.

Une fois vos haies taillées, vous devez emmener vos déchets verts à la déchetterie. Il est interdit de les brûler.

Le brûlage: une pratique polluante interdite

Bien qu'interdit, le brûlage des déchets verts demeure une activité largement pratiquée qui contribue à la dégradation de la qualité de l'air. Lors de la combustion, de nombreux polluants sont émis, dont des particules fines et autres composés cancérigènes, pouvant avoir des conséquences sur la santé des populations.

D'autres solutions existent!

De nombreuses solutions existent pour valoriser ses déchets verts:

- COMPOSTAGE
- · BROYAGE
- · PAILLAGE
- · COLLECTE EN DÉCHETTERIE

Le saviez-vous?

Quand je brûle 50 kg de végétaux, j'émets autant de particules fines qu'une voiture Diesel récente qui parcourt:

- · 45 km?
- · 863 km?
- · 5 900 km?

Réponse: 5 900 km (1 aller-retour Paris/Moscou quand même!)

Source: ATMO Auvergne-Rhône-Alpes

Soyons citoyens, respectons notre environnement!

Attention! Toute incinération de végétaux est passible d'une contravention de 450 € (article 131-13 du nouveau code pénal)

Dépôts sauvages de déchets

Les agents du service technique constatent régulièrement des dépôts sauvages de déchets au pied des containers de tri.

Nous vous rappelons que vous avez à votre disposition la déchetterie de REIGNIER pour déposer vos encombrants, cartons et autres.

Nous comptons sur vous tous pour éviter que ces dépôts ne se reproduisent à l'avenir!

Bruit

Pour éviter les problèmes de voisinage, nous vous rappelons les horaires pour le bruit (bricolage, tondeuse, taille haie):

- · Les jours ouvrables de 8h à 20h
- · Les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h
- · Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Les chenilles processionnaires urticantes

Au printemps, on peut apercevoir au bout des branches des pins ou des chênes de gros nids en toile blanche.

Ces nids abritent des chenilles processionnaires, larves d'un papillon de nuit.

Après avoir passé l'hiver dans les nids au sommet des arbres, les chenilles migrent au printemps pour aller s'enfouir dans le sol (à 5 - 20 cm).

Elles deviendront par la suite papillons, et ne survivront à ce stade qu'une nuit ou deux. Cet insecte est connu pour le mode de déplacement de ses chenilles en file indienne, telle une procession. Ces chenilles processionnaires sont recouvertes de poils (jusqu'à un million!) qui, dispersés par le vent ou par nous-même (tonte de la pelouse, action de destruction d'une procession...) peuvent provoquer une irritation chez les personnes et les animaux.

Ces poils urticants provoquent ainsi brûlures et démangeaisons, d'autant plus fortes s'il y a contact direct avec la chenille. Divers moyens de luttes biologiques existent, permettant de limiter l'apparition de ces chenilles:

- · lutte mécanique: coupe et brûlage des branches porteuses de nids.
- · lutte biologique: installation de prédateurs et parasites (mésanges...),
- traitement biologique: insecticide biologique à base de Bacillus thuringiensis,
- · piégeage par confusion sexuelle: capture des mâles grâce à une phéromone de synthèse.

Plus d'info: http://www.chenilleprocessionnaire.com/



La Course de Ouf



Le samedi 02 juin, la Municipalité a participé à la Course de Ouf organisée par le Dauphiné Libéré.

Le but: former une équipe de 50 coureurs prêts à affronter une course d'obstacles sur un parcours de 8km dans un décor magnifique sur les bords du Lac Léman!

L'équipe d'Arthaz Pont-Notre-Dame comptait 25 coureurs dont une famille avec leurs deux enfants. Nous avons pu également compter sur la présence de Cyril Pellevat, Sénateur de Haute-Savoie, venu représenter les couleurs de sa commune dans ce challenge inter-villes et villages!

Tous les participants ont su se dépasser dans un esprit de convivialité et de sportivité pour passer tous les obstacles et finir les derniers mètres les pieds dans l'eau pour terminer le parcours sur la très belle plage d'Excenevex et tout ça sous un soleil radieux!

Félicitations à tous les coureurs de l'équipe d'Arthaz Pont Notre Dame qui a bien représenté la commune tant sur le plan humain que sportif parmi la cinquantaine de communes Hauts-Savoyardes!

Cérémonie des vœux du Maire



Comme chaque année la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire a eu lieu à la salle communale.

De nombreux élus ont répondu présents à l'invitation de M. Le Maire et nous avons pu compter sur la présence de Monsieur Jean-Marc BASSAGET, Sous-Préfet de Saint Julien en Genevois, Madame Virginie DUBY-MULLER, Députée de la 4ème Circonscription et Monsieur Cyril PELLEVAT, Sénateur de Haute-Savoie.

Comme à chaque cérémonie, les sapeurs-pompiers du centre d'Arthaz nous ont fait l'honneur d'être présents sur les rangs avec leur Porte drapeau.

D'ailleurs deux d'entre eux ont été récompensés pour leurs nombreuses années au service des sapeurs-pompiers:

Le Lieutenant Gilbert MARCE: de 1987 à 2011, sapeur-pompier et chef de centre de la commune, soit 24 ans de service sans interruption. Depuis 2011 membre des anciens sapeurs-pompiers et vice-président de l'association.

Soit un total de 30 années passées au service des sapeurs-pompiers d'Arthaz et de Haute-Savoie.

Le Sergent-Chef Pierre VIAL: de 1967 à 2007 sapeur-pompier au centre d'Arthaz, soit 40 ans de service sans interruption. Son contrat a pris fin suite à la limite d'âge atteinte. Depuis 2007, membre et responsable des anciens sapeurs-pompiers de la commune ainsi que président de l'Amicale.

Soit un total de plus de 50 années passées au service des sapeurs-pompiers d'Arthaz et de Haute-Savoie. Par décision de la Chancellerie de l'Union Départementale la médaille de bronze pour services rendus à la cause des sapeurs-pompiers de la Haute-Savoie leur a été accordée.

Pour leurs services rendus à la collectivité, ils se sont également vu remettre par Monsieur Cyril PELLEVAT, la médaille d'Or du Sénat.



Cérémonie 8 mai 2018



Le Maire, le conseil municipal, les pompiers, gendarmes, habitants de la commune ainsi que Mr le Sénateur Cyril Pellevat ont rendu hommage à tous les combattants et les morts pour la France.

Une gerbe a été déposée au Monument aux Morts pour célébrer cette cérémonie du 8 Mai 1945.

Fête des Mères



Comme chaque année, la Municipalité a rendu hommage à toutes les mamans à l'occasion de la célébration de la Fête des mères.

Les Mamans ont répondu présentes à l'invitation de M. le Maire et se sont retrouvées à la salle communale pour partager ce moment de convivialité autour d'un vin d'honneur.

Ecole

Classe de neige



Ecole

Les vendredis « Danse Africaine »



Joseph est un intervenant (danseur et chorégraphe professionnel) qui vient apprendre la danse africaine aux trois classes de maternelle tous les vendredis matins.

Ce projet est entièrement financé par le Sou des écoles et va nous permettre de créer un spectacle pour la fin de l'année.

Le Père Noël a rendu visite aux écoliers d'Arthaz



En milieu de matinée de la dernière journée d'école 2017, les élèves de l'école d'Arthaz, ont reçu la visite du Père Noël.

L'illustre personnage a distribué un cadeau à chaque classe. La visite était agrémentée de chants, interprétés par les petites, moyennes, grandes sections, les CP et les CE1, félicités par le Père Noël. Moment magique et inoubliable: merci Papa Noël!

Classe de mer à Piriac

En ce jeudi 14 juin 20 h, 58 enfants (CE2, CM1, CM2) de l'école d'Arthaz-Pont-Notre-Dame partent pour dix jours à Piriac-sur-Mer en Loire Atlantique. Ils sont accompagnés de leurs institutrices (Maryline CORBON et Peggie BOUSQUET) ainsi que quatre animateurs.

Dix jours durant lesquels les enfants ont pu découvrir le port de Lérat, le port de la Turballe et du Sardinier, visiter les marais salants, une ferme aquacole, l'Océarium du Croisic...

N'oublions pas la pêche à pied et bien d'autres activités!

Les élèves sont à coup sûr revenus avec plein de souvenirs et d'histoires à raconter!



Familles rurales

Familles Rurales est au service de ses habitants pour organiser des activités dans notre village.



Nous vous proposons différents cours de sport:

- · Zumba pour les enfants entre 6 et 10 ans
- · Zumba strong
- · Body sculpt
- Eveil corporel pour les enfants de
- 3 à 5 ans ∙ Pilate

Ces cours sont présentés par Sylviane.

Nous avons également:

- · Gym sensitive et active
- · Renforcement musculaire
- · Cardio-boxing
- · Marche nordique

Ces cours sont présentés par Aurélie.

Puis nous avons le cirque pour les enfants de 4 à 7 ans et plus, par Sophie.

Nous proposons également :

- · Cours d'anglais adultes et adolescents
- · Ateliers de bricolage adultes et enfants

Ces cours sont présentés par Céline.

Sans oublier, la musique, les cartes GIA et la bibliothèque.

Vous trouverez dans notre plaquette insérée dans ce bulletin tous les détails (tarifs, contact)

Nous vous attendons nombreux et nombreuses pour ces cours proposés par des animatrices dynamiques et toujours de bonne humeur!

Galette des Rois

Comme chaque année, l'association Familles Rurales et M. le Maire ont rendu visite à nos ainés, lors de leur après-midi jeux, pour la traditionnelle galette des rois.

C'est dans la bonne humeur et autour du verre de l'amitié que nous avons partagé ce moment!

Si vous souhaitez venir partager un moment avec nos ainés, n'hésitez pas à nous rejoindre tous les mardis dès 14h30 en mairie. Belote, scrabble, triomino vous attendent!!!





Familles rurales



Repas des Anciens

En ce dimanche au temps maussade, la chaleur et la couleur étaient au rendez vous pour le traditionnel repas des aînés à la salle communal d'Arthaz PND. L'association Familles Rurales a organisé le repas avec le soutien financier de la commune sur le thème du pays basque. Des nappes aux fleurs, en passant par la tenue des serveuses, tout était aux couleurs de cette belle région. Le repas servi finissait de régaler et de transporter les convives à l'autre bout de la France. Cette année, près de 130 convives étaient réunis, des plus jeunes nés en 1951 aux doyens Madame Gindre Lucienne et M. Ruhin André, tous deux nés en 1926. Après

une belle après-midi rythmée par la musique, les histoires drôles et les souvenirs, chacun est reparti avec un petit cadeau en se promettant de se revoir l'an prochain.

En tant que Présidente de l'association Familles Rurales et comme chaque année, je tiens à remercier sincèrement toute l'équipe de l'association qui fait un énorme boulot et qui fait de cette journée des souvenirs inoubliables pour les anciens comme pour nous.

Merci les filles!!!



Sortie des aînés

Les aînés d'Arthaz-Pont-Notre-Dame se sont rendus le 21 juin 2018 dernier au Lac de Vouglans dans le département du Jura. Ce lac de barrage, troisième plus grande retenue artificielle de France a offert aux yeux des participants des panoramas magnifiques. Le soleil, la bonne humeur, un repas croisière sur le lac, tous les éléments étaient réunis pour qualifier cette journée d'extraordinaire. Prochaine sortie prévue le 20 septembre. Au programme: filets de perches et bateau solaire. N'hésitez pas à contacter Familles Rurales (Laurence Gros).

Arthaz Entraide



Farfouille

Par une belle journée ensoleillée, la farfouille 2018 a ouvert ses portes. De nombreux visiteurs étaient aux rendez-vous cette année encore.

Remise chèque

Arthaz Entraide a remis un chèque de 4'500 euros à l'Albec (Association Léon Bérard pour les enfants cancéreux). C'est grâce à la réussite du Salon de la moto que l'Association a pu renouveler son soutien. Madame Murielle Goy, sa fondatrice, a remercié la présidente d'Arthaz Entraide Madame Françoise Chabot et les bénévoles en indiquant que cette somme va permettre, entre autres, d'envoyer quelques jours les enfants de son association en classe verte. Pour rappel, l'Albec a pour mission principale d'apporter un soutien psychologique et financier aux enfants malades et leur entourage et d'assurer l'hébergement pendant l'hospitalisation de leur enfant.



Un nouveau succès pour le 21ème Salon de la moto!

Le 24 et 25 mars dernier l'Association Arthaz Entraide, organisatrice de la manifestation, a offert un beau spectacle pour les amateurs de motos anciennes. En effet, plus d'une centaine de motos de collectionneurs fiers de pouvoir faire partager leur passion, ont été exposées à la salle communale. Ces mélanges de marques et de styles ont ravis les visiteurs.

Grace à l'intérêt que ceux-ci portent à cet événement maintenant attendu chaque année, et aux bénévoles de l'Association qui œuvrent à cette réussite, l'Association Arthaz Entraide, a reversé la somme de 4'500 euros représentant le montant des entrées du salon 2018 à l'Albec, l'association régionale Léon Bérard pour les enfants cancéreux qu'elle soutient depuis plus de 20 ans.



L'équipe d'Arthaz Entraide remercie la municipalité pour son soutien lors de ses manifestations.

Un grand merci aussi à tous les bénévoles d'Arthaz Entraide pour leur dévouement leur disponibilité et leur générosité! Grâce à toutes ses personnes, nous pouvons mener à bien toutes nos actions.

Toute l'équipe d'Arthaz Entraide vous attend le samedi 20 octobre prochain, pour son grand loto annuel.

Arthaz-Sport 1944



La saison 2017-2018 est terminée et nous nous tournons déjà vers la saison 2018-2019 pour les 75 ans du club.

Comme tous les clubs Arthaz-Sports connaît des hauts et des bas. Il s'est cependant toujours attaché à permettre aux jeunes et aux moins jeunes, mais aussi et surtout aux enfants, la pratique de leur sport favori dans leur commune.

Malheureusement depuis quelques années nos effectifs jeunes sont en perte de vitesse pour atteindre cette année un point critique avec trop souvent des difficultés pour composer des équipes complètes. Plusieurs causes peuvent être avancées pour expliquer cette situation: manque de moyens financiers et humains, frilosité du bénévolat, attrait de clubs proposant de meilleures conditions etc... La principale reste cependant la difficulté de recruter des éducateurs confirmés, ce qui nous amène inexorablement dans l'impasse suivante: pas d'éducateurs pas d'enfants donc pas d'équipes, pas d'enfants pas d'équipes donc pas d'éducateurs.

Cette année pour ne pas pénaliser ces catégories et leur permettre de trouver un club d'accueil dans les délais impartis, le comité a décidé bien à regret de ne pas engager d'équipes de jeunes la saison prochaine.

Mais ne désespérons pas. Si la situation devait s'améliorer au fil de l'été cette décision pourrait être revue en septembre.



Par ailleurs dans le souci permanent de coller à la réalité du football et pour répondre à une demande de plus en plus forte, Arthaz-sports a décidé de lancer une équipe féminine senior dès la saison prochaine.

La vie d'un petit club est difficile et demande beaucoup d'investissement et d'inventivité de la part des membres du comité, des éducateurs, des joueurs et des parents. Qu'ils soient ici toutes et tous remercié(e)s pour leur implication et leur disponibilité tout au long de l'année. Avec une dédicace spéciale à notre staff buvette.

Arthaz-Sports vous souhaite de belles vacances d'été et espère vous retrouver en pleine forme pour une belle saison 2018-2019.

Le Président Damien SERMONDADE

Renseignements seniors (homme et femme): Damien SERMONDADE 06 09 30 67 71 Responsable de la section jeunes: Richard DUCRET 06 84 34 76 03 Adresse mail: arthazsports1944@gmail.com

Renseignements:

Damien 06.09.30.67.71

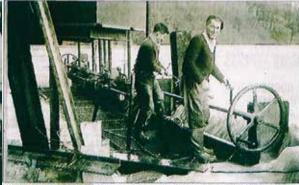
Coralie 06.13.11.60.84

Chemin du Stade - 74380 ARTHAZ PND

débutantes ou expérimentées

Les amis du vieil Arthaz





En 1892 voyait le jour la centrale électrique

Le 21 mai 1992 à l'occasion du centenaire de la centrale électrique d'Arthaz et de sa mise en service, après rénovation et automatisation du deuxième groupe, avait lieu sur invitation du groupement d'usine du Pressy, une manifestation à l'usine de la Basse-Arve.

Raoul Jappel partage sa connaissance historique du site.

A l'origine, cette centrale fut construite uniquement pour fournir la force nécessaire au fonctionnement du chemin de fer à crémaillère et à traction électrique du Salève.

La force disponible de 500 chevaux est fournie par les eaux de l'Arve qu'utilise l'usine hydroélectrique d'Arthaz située au-dessous de Mornex dans la gorge profonde que traverse la rivière. Le courant électrique est envoyé depuis l'usine à la centrale de Monnetier mairie distante d'environ 2 Kilomètres par une double ligne de câbles métallique aériens. L'entretien et le bon fonctionnement de toute l'installation vont nécessiter une présence permanente d'un personnel qualifié. Logé tout à côté dans une coquette demeure, le premier chef d'usine fut Conrad Ribari. Mais comment ne pas citer André Walter, dit Chouchou, qui pendant plus d'un quart de siècle assura cette responsabilité.

Cette usine rénovée et automatisée continue de fournir de l'électricité domestique distribuée via le réseau ERDF.

À l'occasion de la journée du patrimoine du 15 septembre 2018 nous pourrons la visiter (sous réserve de l'obtention de l'autorisation par Enedis) **Réservez votre journée.**

Tennis Club

Clap de fin

d'ARTHAZ.

Dimanche 3 juin 2018 fut la dernière édition de notre tournoi officiel. Les finales du tournoi de tennis d'Arthaz se sont déroulées dans une ambiance un peu morose et pour cause les propriétaires des lieux ont pris la décision de se séparer de l'association Arthaz Tennis Club en se retirant du club fédéral. Une situation paradoxale pour notre club affilié FFT et qui a fêté ses 30 ans l'an dernier. De ce fait, notre association se retrouve sans installations et va tomber en sommeil en attendant qu'une nouvelle solution soit trouvée.

Nous voulons remercier tous les participants venus très nombreux cette année encore. Ils ont été désagréablement surpris d'apprendre qu'il n'y aurait plus de tournoi à Arthaz l'an prochain. Ils



ont tous exprimé des sincères regrets de ne plus pouvoir participer à un tournoi qu'ils appréciaient particulièrement. Encore un grand merci pour leur fidélité durant toutes ses années.

> Salutations sportives. Comité Arthaz Tennis Club



Le Sou des Écoles



Des vacances méritées!

Cette année scolaire a été encore bien chargée pour les membres du Sou des écoles, avec :

- Deux bourses aux vêtements
- Un goûter de Noël
- Une fête de Carnaval
- La buvette de la chorale
- Des ventes de gâteaux

Grâce à toutes ces manifestations voilà ce qui a pu être versé aux écoliers arthaziens pour l'année scolaire 2017-2018:

Classes de maternelles,

un intervenant sur l'Afrique: 1500€ Classe de neige des CP: 1000 €

Piscine CP: 500 €

Piscine CE1: 500 €

Classe de mer à Piriac CE2-CM1 et CM2: 8950 € Cadeaux de Noël pour toutes les classes (sauf Maryline et Peggy): 150 €

Au total nous avons donc subventionné à hauteur de 12 600 € les activités des enfants, vous comprenez ainsi toute l'importance de notre travail et l'énergie nécessaire à faire fonctionner cette association. C'est pourquoi plusieurs fois dans l'année nous vous demandons votre aide (même seulement quelques heures) afin de nous soutenir dans nos efforts lors des différentes manifestations. Ceci afin que nos enfants puissent continuer à bénéficier de toutes ces activités.

Le Sou des Ecoles ne peut exister que si les parents s'investissent au sein de l'association mais il a aussi besoin de bénévoles, de manière plus ponctuelle, lors des différentes manifestations.

Cette année, le Sou des Ecoles était composé d'une petite poignée de bénévoles, nous espérons que vous serez nombreux à nous rejoindre au mois de septembre pour recommencer une nouvelle année avec de nouveaux projets et de nouvelles idées!

Il est important que cette association soit pérenne pour continuer de financer des activités et des sorties pour les enfants, nos enfants!



Le prélèvement à la source

Le prélèvement à la source



L' arrivée du prélèvement à la source au 1er janvier 2019 modifiera les modalités de paiement de l'impôt sur le revenu. Le décalage d'un an entre la perception des revenus et l'impôt correspondant disparaît : en 2019, chacun paiera l'impôt sur ses revenus perçus en 2019. Maryvonne LE BRIGNONEN, directeur du projet « prélèvement à la source » à la direction générale des Finances publiques revient sur ce changement.

Quels sont les principes du prélèvement à la source ?

L' impôt sera directement prélevé chaque mois sur les revenus (salaire, pensions, revenus de remplacement, etc.) perçus par l'intermédiaire d'organismes collecteurs (employeur, caisses de retraite, pôle emploi), en fonction du taux de prélèvement du foyer fiscal. Pour les bénéficiaires de revenus fonciers, de pensions alimentaires ou issus d'activités indépendantes, l'impôt sera acquitté au moyen d'acomptes mensuels par prélèvement bancaire.

Le prélèvement à la source entre en vigueur pour le 1er janvier 2019. Comment les contribuables prendront-ils connaissance de leur taux personnalisé en 2018 ?

Pour ceux qui déclarent leurs revenus en ligne, le taux personnalisé et le montant des acomptes pour les revenus perçus sans intermédiaires (ex loyers) seront communiqués à l'issue de la déclaration en ligne. À ce moment-là, ils pourront aussi adapter leur prélèvement à la source.

Pour ceux qui déposent une déclaration de revenus « papier », le taux personnalisé et le montant des acomptes seront communiqués sur l'avis d'impôt durant l'été. Ils pourront adapter leur prélèvement à la source à compter de la mi-juillet.

Pouvez-vous nous en dire plus sur la faculté « d'adapter le prélèvement à la source »?

Sans démarche de la part des contribuables, l'administration fiscale transmet automatiquement le taux personnalisé du foyer aux organismes collecteurs et des acomptes sont prélevés mensuellement sur leur compte bancaire pour les revenus perçus directement.

Pour faire face à certaines situations particulières, les contribuables peuvent exercer différentes options.

Les contribuables mariés ou pacsés peuvent choisir d'individualiser leur taux de prélèvement personnalisé. En cas de différence importante de revenus au sein du couple, cette option permet à chacun de voir appliquer par son organisme collecteur un taux de prélèvement représentatif de ses revenus personnels. Cette option ne modifie pas le total des prélèvements, elle les répartit différemment.

Le prélèvement à la source

Les salariés peuvent choisir de ne pas transmettre leur taux personnalisé à leur(s) employeur(s). Un taux non personnalisé correspondant à leur niveau de rémunération est alors appliqué. Ce taux est défini dans la grille de taux fixée par la loi de finances et est similaire à celui applicable à un célibataire sans personne à charge. Dans la très grande majorité des cas, ce taux sera supérieur au taux personnalisé et les sur-prélèvements éventuels seront remboursés l'année suivante par l'ad-

ministration fiscale. Si le choix de cette option entraîne un prélèvement moins important que celui qui aurait dû être payé avec le taux personnalisé, le contribuable devra régler chaque mois le complément directement à l'administration fiscale.

Ceux qui perçoivent des revenus sans intermédiaire peuvent choisir de payer leurs acomptes sur un rythme trimestriel et non mensuel.

Quelles sont les conséquences pour les personnes non imposables ?

Le prélèvement à la source ne change rien pour les non imposables⁽¹⁾. Ils n'auront aucun prélèvement et ce, quelle que soit la source de leurs revenus.

(1) Sauf si cette non-imposition a pour unique origine l'imputation de réductions et crédits d'impôt et que leur revenu fiscal de référence par part est supérieur ou égal à 25 000 euros.

Le prélèvement à la source met-il fin au dépôt de la déclaration de revenus ?

Une déclaration de revenus devra toujours être déposée annuellement. Elle permettra pour chaque foyer fiscal, de déterminer son taux de prélèvement personnalisé et de faire le bilan de l'ensemble de ses revenus et de ses dépenses ouvrant droit à des réductions ou crédits d'impôt. Par exemple, la déclaration des revenus 2017 servira de base au calcul du taux personnalisé appliqué aux revenus en 2019.

Qu'adviendra-t-il des revenus perçus 2018?

Le principe est le suivant :

l'impôt normalement dû au titre des revenus courants entrant dans le périmètre de la réforme perçus en 2018 sera annulé;

les revenus exceptionnels par nature et les revenus hors du champ de la réforme resteront imposés (ex : prestation de retraite servie sous forme de capital, indemnité de rupture de contrat de travail, etc.).

Le benéfice des dépenses faites en 2018, ouvrant droit à des réductions et crédits d'impôt est -il conservé ?

Oui, le bénéfice des dépenses ouvrant droit à des réductions et crédits d'impôt est maintenu. Dans le cas général, l'avantage fiscal correspondant sera restitué aux contribuables par l'administration à l'été 2019. Par ailleurs, les contribuables qui ont bénéficié en 2018 d'un crédit d'impôt « service à la personne » (frais de garde des enfants de moins de 6 ans et emploi à domicile), recevront un acompte de 30 % au premier trimestre 2019 et le solde à l'été 2019.

Retrouvez plus d'informations sur les sites www.prelevementalasource.gouv.fr et www.impots.gouv.fr et au 0 811 368 368 (service 0,06 €/min+prix appel)



ARBUSIGNY ARTHAZ-PND MONNETIER-MORNEX-ESSERTS-SALÈVE LA MURAZ NANGY PERS-JUSSY REIGNIER-ESERY SCIENTRIEF

LES GENS DU VOYAGE

La loi française

Apparu dans les années 70, le terme générique « Gens du Voyage » est une dénomination administrative désignant une population hétérogène sans domicile ni résidence fixe, qui réside habituellement en résidence mobile, circulant en France ou exerçant des activités ambulantes.

La loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage indique : « personnes dites du voyage et dont l'habitat traditionnel est constitué de résidences mobiles »

Le Schéma départemental

Le schéma Départemental d'Accueil des gens du voyage 2012-2017 a été établi suite à :

- la réalisation du bilan et de l'évaluation du Schéma Départemental 2003-2009,
- aux réunions territoriales qui se sont tenues, par arrondissement
- les avis successifs recueillis en Commission Départementale Consultative des Gens du Voyage.

Les grands principes guidant la révision du schéma départemental

- 1 : Elaborer un schéma départemental d'accueil « et d'habitat » des gens du voyage
- 2 : Organiser l'accueil par territoire et assurer une coordination départementale
- 3 : Respecter la mobilité et favoriser l'accès aux services de voyageurs
- 4 : Privilégier des aires de grand passage fixes aux aires tournantes
- 5 : Maintenir une contribution des communes ou territoires qui n'ont pas réalisé les aires prévues au précédent schéma

Il fixe des obligations aux communes du département pour accompagner l'accueil des gens du voyage sur le territoire autour de **deux axes d'intervention**:

- Répondre aux besoins des gens du voyage itinérants (aires d'accueil et grands passages),
- Répondre aux besoins des gens du voyage en situation de sédentarisation (du terrain familial* à l'habitat adapté**)

Ce schéma est en cours de révision pour la période 2019 - 2024.

Nos obligations

Voici les 2 options résumées des obligations de la Communauté de Communes Arve et Salève, définies par le schéma départemental : c'est l'option 1 qu'elle a retenue.



La Communauté de

Communes a délégué sa compétence d'accueil des gens du voyage au syndicat intercommunal de gestion des terrains d'accueil (SIGETA).

Aire de Grands Passages :

Elle doit permettre l'accueil jusqu'à 200 caravanes en saison. Elle peut être fixe, ou tournante. Sur l'arrondissement de St julien en Genevois – dont fait partie Arve et Salève - aucune aire fixe n'a été définie, chaque territoire doit donc à tour de rôle accueillir cette aire. En 2017, un foncier agricole de 4ha sur la commune de Scientrier a été réquisitionné pour accueillir l'aire de grand passage. En 2018, c'est sur la commune de Musièges qu'elle sera établie.

Coût des aménagements en 2017 (SIGETA): 82 488€

• Aire d'accueil (fonction de passage ou court séjour):

Inaugurée fin 2017, l'aire d'accueil — agréée par la préfecture et gérée par le SIGETA - est située sur la commune de Reignier-Esery.

Le site de 8 000 m² peut accueillir 32 caravanes. Avec 8 bungalows, des sanitaires, l'eau et électricité, cette nouvelle aire permanente s'adresse aux gens du voyage pour une durée maximum de trois mois.

Coût des aménagements (SIGETA): 1,437 M€

• Gens du voyages en voie de sédentarisation :

La sédentarisation des gens du voyage relevait de la compétence des communes, jusqu'à la Loi Notre qui l'a transférée aux Communautés de Communes et Agglomérations au 1er janvier 2018.

La CCAS compte à ce jour des **terrains familiaux** sur les communes de Scientrier (1 famille), et Nangy (3 familles). Un terrain est également prévu sur la commune de Pers-Jussy.

^{*}Terrain familial : terrain aménagé en vue du stationnement permanent de caravanes constituant l'habitat principal de leurs occupants

^{**}Habitat adapté : logement locatif social, adapté à des publics atypiques, financé par l'État et le Département.

Délibérations

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2017

	SEANCE DO 5 DECEMBRE 2017		
2017-12-01 2017-12-02 2017-12-03 2017-12-04	Demande de subvention pour la réalisation du parvis de la mairie Foncier - mise en vente de gré à gré du terrain communal B2288 route de Pont Notre Dame Subventions - demandes de subvention des associations Avis sur le projet schéma d'aménagement de gestion des eaux du bassin de l'Arve soumis à enquête publique		
2017-12-05 2017-12-06	Demande d'exploitation de stockage de matériaux inertes Personnel - Suppression/création de poste - complète la délibération 2017-09-01		
SÉANCE DU 8 JANVIER 2018			
2018-01-01 2018-01-02 2018-01-03 2018-01-04 2018-01-05 2018-01-06	Personnel - création d'emploi pour accroissement temporaire d'activité Rythmes scolaires - choix sur l'organisation des rythmes scolaires pour l'année 2018-2019 Comptabilité - attribution d'une indemnité de conseil au receveur municipal Foncier - mise en vente de gré à gré du terrain communal Comptabilité - décision modificative n°01 - virements de crédits Foncier - vente parcelle au Département dans le cadre de l'aménagement du carrefour de la Chapelle		
SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2018			
2018-02-01 2018-02-02 2018-02-03 2018-02-04	Institutions - Modification des statuts de la Communauté de Communes Arve et Salève - consultation des communes membres Foncier - Aliénation d'un délaissé de voirie « route de la lande » Foncier - achat parcelles B502, 503 et 504 appartenant aux consorts DECROUX Délibération autorisant Mr Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour le budget 2018		
SÉANCE DU 5 MARS 2018			
2018-03-01 2018-03-02 2018-03-03 2018-03-04 2018-03-05 2018-03-06 2018-03-07 2018-03-08 2018-03-09	Portage foncier par l'établissement public foncier de Haute-Savoie Approbation du bail commercial de l'auberge Demandes de subventions des associations Renouvellement convention UFOVAL 2018 Annule et remplace la délibération 2018-02-03 - Foncier : achat des parcelles B 502, 503 et 504 appartenant aux consorts DECROUX Affection des résultats de fonctionnement et d'investissement Vote du budget primitif 2018 Approbation du compte de gestion et compte administratif 2017 Vote des taux d'imposition 2018		
2018-03-10	Modification du plan de financement pour la réalisation du parvis de la mairie - demande de subventions		
2018-03-11 2018-03-12	Autorisation permanentes des poursuites accordées au comptable public Assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée du loyer du bail commercial avec la SAS Auberge d'Arthaz		
SÉANCE DU 30 AVRIL 2018			
2018-04-01 2018-04-02	CCAS - modification des statuts de la communauté de communes Motion contre les compteurs Linky		
SÉANCE DU 5 JUIN 2018			
2018-06-01 2018-06-02 2018-06-03 2018-06-04	Personnel - création de poste - accroissement temporaire d'activité Programme d'action dans le cadre du contrat Espaces Naturels Sensibles sur le Plateau de Loëx Emplois saisonniers 2018 - création d'un poste d'adjoint technique Subvention - Journée du Patrimoine et repas des Anciens		

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter les délibérations en mairie, sur les panneaux d'affichage de la commune ou sur le site internet.

Divers

État civil 2018



Méline. Laura GUIMET née le 4 février Anna. Justine. PERREZ TORRES née le 5 février Louane GRIVEL née le 10 février Avden. Kévin Junior ROUGE né le 13 février Elia. Florentina EJUPI née le 20 mars Maxime RICHON né le 11 avril Maël, Maurice, Stéphane POIRIER né le 22 avril Liam, Adam CHAMPALAUNE né le 27 avril Alezia, Edwige, Orlane RAUSCHER née le 11 mai



Décès

BIANCO Michel décédé le 1er janvier SCHIFFERLI Josselyne décédée le 25 janvier CURCIO Virginia décédée le 27 janvier ANSELMO Giovanni décédé le 12 février GUILLON Didier décédé le 6 avril REVERCHON Françoise décédée le 25 mai BORNAND Gérard, André décédé le 3 juin



Mariages

LEOTY Vincent et CROUZET Charlotte le 12 mai

Dates à retenir

Samedi 14 juillet 2018 : Fête Nationale avec repas, marche aux lampions et feux d'artifice - Stade

Samedi 15 septembre 2018 : Journée du Patrimoine

Samedi 06 Octobre 2018 : Octobre rose

Samedi 13 octobre 2018 : Bourse aux vêtements

Samedi 20 octobre 2018 : Loto Arthaz Entraide Samedi 27 octobre 2018 : Soirée Arthaz Sports

Samedi 10 novembre 2018: Repas dansant par l'association Mabouya Dimanche 11 novembre 2018 : Cérémonie Commémorative au Monument aux Morts

Samedi 24 novembre 2018 : Théâtre La TROUPANOUS à la salle communale

Dimanche 2 décembre 2018 : Loto Amicale Don du sang

Samedi 8 décembre 2018 : Loto des vétérans

Samedi 15 décembre 2018 : Chanté Noël par Mabouya

Samedi 12 janvier 2019 : Vœux du Maire

Dates susceptibles d'être modifiées





Un grand merci à Emilie pour sa joie de vivre, ses idées, son professionnalisme durant ces trois dernières années!

C'est avec un grand regret que nous la voyons partir vers de nouvelles aventures.

Nous lui souhaitons bonne chance pour la suite sous le soleil de la Martinique!

Merci!

Rédaction

Commission communication et Emilie Chaussy, Assistante Administrative

Directeur de la publication

Alain Ciabattini

Mise en page et impression

Imprimerie Offset Service - Diffusion gratuite Tiré à 750 exemplaires - JUIN 2018 Retrouvez toute l'actualité de la commune sur sa page Facebook